Nous croyons l'heure très-propice à notre tentative, car il est nécessaire et sage de montrer au grand jour ce qui a été créé, ce qui se fait, ce que l'on peut espérer partout, dans le but de mettre en harmonie les ressources de l'homme avec ses besoins, c'est-à-dire de donner satisfaction à sa légitime et constante préoccupation.

La Société est persuadée qu'une Exposition organisée dans ce but aura l'avantage d'attirer les Industriels, aussi bien dans leur propre intérêt que dans celui de la classe ouvrière; ils ne sauraient, en effet, méconnaître que la question du bon marché attire plus que jamais l'attention du public, et que les transactions auxquelles donnent lieu les produits consommés par les classes laborieuses ont une importance considérable.

Nous espérons donc que les efforts combinés des Exposants et du Public ne nous feront pas défaut.

LE PRÉSIDENT FONDATEUR: TRONCIN DU MERSAN

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIBECTEUR:

FLEURY-FLOBERT

et aux Comités spéciaux.

S'ADRESSER :

Pour la France, à la Direction, 23, rue de la Chaussée-d'Antin.

Pour les Colonies, à MM. les Gouverneurs.

Pour l'Étranger, à M. le Ministre dus Commerce, à MM. les Consuls de France

La Société nationale d'encouragement des Travailleurs industriels a pour but d'honorer le travail en le protégeant, en l'encourageant et en le récompensant; d'élover le niveau intellectuel et moral du travailleur; de faciliter son indépendance par l'Epargne, et de le mettre à l'abri des besoins de sa vieillesse autrement que par les secours de l'Assistance publique.

Cotisation annuelle : 20 fr.; diplôme : 10 fr. Siège, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

ON SOUSCRIT: 1º Au siège de la Société; 2º au Crédit foncier; 3º au Comptoir d'escompte; 4º à la Société générale et dans les succursales de ces établissements.